

Compte rendu du conseil municipal
Séance du 25 mars 2022

L'an 2022, le 25 mars à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Simone MALVILLE, Maire.

Présents : Simone MALVILLE, Cyrille KERRAND, Hervé GUILLON-VERNE, Estelle TIDU, Nathalie DELBOS, Johann JAFFRELOT, Claudine LE BRUN, Loïc HANS, David SAYER, Stéphanie BOUGEARD, Thierry DELRIEUX, Lydie HAMON, Elisabeth BOITET

Absent excusé : Patrice KNUCHEL procuration donnée à M. Hervé GUILON-VERNE

Nombre de membres présents : 13

Date de la convocation : 19/03/2022

Secrétaire de séance : Hervé GUILLON-VERNE

ORDRE DU JOUR

- Approbation du Compte-rendu du conseil municipal du 25 février 2022
- Vote taux d'imposition 2022
- Vote du budget primitif et budgets annexes 2022
- SMGBO Validation adhésion de Centre Morbihan Communauté au syndicat
- Devis La Locomotive à valider (travaux supplémentaires locaux tertiaires)
- Divers cimetière (colombarium, plaques monument aux morts)
- Redadeg 2022

COMMISSIONS, INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Point des travaux : La Locomotive
- Vergers (panneau d'information)
- Planning élections
- Point Le Domaine des Landes
- Bal du 16 Juillet

🔗 Approbation du Compte-rendu du conseil municipal du 25 février 2022

Madame le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal, le Procès-verbal de la séance du 25 février 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil adopte le Procès-verbal du 25 février 2022 à l'unanimité des voix exprimées

🔗 Vote des taux d'imposition année 2022

Cyrille Kerrand, Adjoint aux finances, rappelle les taux de taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties votés en 2021 :

- Taxe foncière (bâti) : 34.43 % (inclus part départementale reversée à la commune)
- Taxe foncière (non bâti) : 52.26 %

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide, à l'unanimité de ne pas augmenter ces taux pour l'année 2022.

Les taux pour 2022 sont donc les suivants :

- Taxe foncière (bâti) : 34.43 %
- Taxe foncière (non bâti) : 52.26 %

🔗 Vote du budget primitif 2022 Commune

Cyrille Kerrand, Adjoint aux finances, présente le budget primitif 2022 qui s'équilibre en section de fonctionnement à 1.129.042 € et qui s'élève en section d'investissement à 841.170 € en dépenses et à 943.468 € en recettes.

Il précise que les principaux investissements pour 2022 sont :

- L'accès PMR du complexe sportif (signalisation verticale et horizontale, place de parking)
- Les travaux du Pont-Corno
- La réfection de la voirie de l'impasse Kériel
- La clôture des services techniques
- Les travaux dans les bâtiments où le taux de Radon est supérieur à la normale (mairie, garderie et médiathèque)
- Colombarium cimetière et changement des plaques sur le Monument aux Morts
- Travaux forestiers dans l'Espace Public Paysager « Les Hauts de Gohlen »

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le budget primitif 2022 proposé.

🔗 Vote du budget primitif 2022 Logements sociaux

Le budget présenté s'équilibre en dépenses et en recettes à 135.025 € en section de fonctionnement et 29.993 € en section d'investissement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le budget primitif 2022 proposé.

🔗 Vote du budget primitif 2022 Lotissement « Le Domaine des Landes »

Le budget présenté s'équilibre en dépenses et en recettes à 422.624,81 € en section de fonctionnement et 461.539,45 € en section d'investissement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le budget primitif 2022 proposé.

🔗 Vote du budget primitif 2022 « La locomotive »

Le budget présenté s'équilibre en dépenses et en recettes à 489.289 € (avec les Restes à Réaliser) en section d'investissement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le budget primitif 2022 proposé.

🔗 Adhésion de CENTRE MORBIHAN COMMUNAUTE au SYNDICAT MIXTE DU GRAND BASSIN DE L'OUST

Madame le Maire informe le conseil de la teneur du courrier reçu du Syndicat Mixte du Grand Bassin de l'Oust (SMGBO) concernant l'adhésion au syndicat de Centre Morbihan Communauté. En effet, la création de Baud Communauté et de Centre du Morbihan Communauté, dans le cadre de la scission de Centre Morbihan Communauté a entraîné la réduction du périmètre du SMGBO au 1er janvier 2022.

Le Comité Syndical du Syndicat mixte du Grand Bassin de l'Oust a validé, le 08 décembre 2021, l'adhésion de Centre Morbihan Communauté, qui a été validé par son Conseil Communautaire lors de sa séance du 03 janvier 2022.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide l'adhésion de Centre Morbihan Communauté au SMGBO à compter du 1er janvier 2022.

🔗 Devis La Locomotive : travaux supplémentaires locaux tertiaires

Le conseil municipal a validé, en date du 28 janvier, l'aménagement des locaux tertiaires du bâtiment « La Locomotive ».

Madame le Maire présente les devis reçus concernant les différentes tranches de travaux :

- Sud Bretagne plafonds et cloisons pour un montant de 2.300 € HT
- LeBEL revêtements de sols, faïence pour un montant de 9.003,59 € HT
- NAVARRO électricité pour un montant de 14.110,76 € HT

Le Conseil Municipal valide ces 3 devis à l'unanimité.

🔗 Travaux cimetière : colombarium, plaques monument aux morts

Mme le Maire propose la création d'un nouveau colombarium, il n'y a plus actuellement de place disponible, des devis ont été demandés. Elle propose également le changement des plaques du Monument aux Morts au cimetière. En effet, la plaque actuelle en marbre s'est détériorée au fil des ans et les inscriptions ne sont plus très lisibles.

Le Conseil municipal a formulé un accord de principe sur ces travaux.

🔗 Travaux forestiers concernant l'aménagement de l'espace public paysager « Les Hauts de Gohlen »

M. Hans présente les 2 devis émanant des Ateliers de l'Oust à Saint-Marcel et de l'entreprise Guimard de Trédion.

Le conseil municipal valide, à l'unanimité le devis des Ateliers de l'Oust pour un montant de 8625 € HT. Pour rappel, ces travaux font partie du projet de réhabilitation de l'espace public pour lequel nous avons obtenu une subvention Région.

🏠 Redadeg 2022

M. Sayer présente la manifestation Redadeg 2022. Cette course en faveur de la promotion de la langue bretonne partira de Vitré le 20 mai. L'arrivée est prévue à Vannes le 28 mai 2022.

Cette course traversera Larré sur 4 kms, le samedi 28 mai, en venant de Moustoir Maria et en direction du Nale pour un passage à Questembert.

L'association Redadeg sollicite la participation financière pour l'achat d'un km (le km 1959 qui est réservé à la commune de Larré) pour un montant de 250 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide la participation financière de la commune.

COMMISSIONS, INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Point des travaux de La Locomotive par Hervé Guillon-Verne
- Vergers
Loïc Hans fait part du devis de la société Pic Bois pour un panneau d'information qui pourrait être implanté au niveau du verger du Graviguay. Le conseil municipal trouve le montant élevé et demande à M. Hans de solliciter d'autres devis.
- Point Le Domaine des Landes
Le dossier complet du lotissement et des réservations de terrains a été remis à l'office notarial de Questembert qui a déjà commencé à contacter les acheteurs potentiels.
- Planning élections
Le planning des permanences pour l'élection présidentielle des 10 et 24 avril a été établi.
- Bal du 16 Juillet
Comme les années précédentes, le feu d'artifice est financé par la mairie et le bal sera organisé cette année par l'association Larémifasol

Le prochain conseil municipal est fixé au : **Vendredi 29 avril 2022 à 20h00**